

L'excision des femmes en Islam

<"xml encoding="UTF-8?>

dimanche, mars 10, 2013 Houssen Moshinaly

Houssen Moshinaly



L'excision des femmes en Islam a lancé un vaste débat sur de nombreux pays sur la légitimité ou non de cette pratique. On peut dire qu'une grande partie refuse cette pratique en estimant qu'elle n'a aucune base juridique et dont l'objectif est de rabaisser la femme dans la société. Quelques pétitions ont circulées demandant l'interdiction de cette pratique sous la forme d'une Fatwa. Cependant, il est faux de dire que l'excision est interdite en Islam, car elle est un dérivé de la circoncision qui est obligatoire pour les hommes. Il y a plusieurs écrits qui attestent de la pratique de l'excision, mais le principal concerne les 5 rites purificatoires qui sont :

La coupure des ongles

Arranger la moustache

Le rasage des poils pubiens

Le rasage des poils sous les aisselles

La circoncision

Les académiciens ont estimés que ces pratiques sont valables à la fois pour les hommes et les femmes incluant la circoncision. Un autre hadith plutôt controversé concerne la relation sexuelle où il est fait mention de la rencontre des deux parties circoncises de l'homme et la femme et où la purification (Ghusul) est obligatoire. De ce fait, il est totalement idiot de dire que l'excision est interdite en Islam, car cette pratique a perdurée depuis des siècles. Les mouvements de contestation sont surtout des personnes qui sont conditionnés par une société occidentalisée et qui confondent les variantes de l'excision. Il existe trois types d'excision allant de la plus légère jusqu'à l'ablation totale. Et cette dernière est interdite en Islam tandis que la première est sans conséquence et c'est elle qu'on prescrit. A une femme de Médine qui pratiquait l'excision, le Prophète aurait déclaré que l'ablation doit être moindre

que celle des hommes indiquant qu'on fait référence à l'ablation la plus légère et la moins douloureuse.

Ensuite, on a des médecins et des scientifiques qui déconseillent ces pratiques à cause des risques encourus. On doit comprendre qu'il s'agit de l'opinion individuelle et non d'études qui prouvent la dangerosité de cette pratique. Aucune étude ne mentionne le fait que l'excision a généré des problèmes pour la femme que ce soit au niveau de sa santé ou même de son épanouissement sexuel. Ce qui est interdit est la pratique traditionnelle de l'excision qui comporte des risques. Cette pratique traditionnelle implique que ce sont des membres de la famille qui la pratiquent au lieu de faire appel à des personnes compétentes. Et cette pratique doit être proscrite, car elle perpétue des traditions injustes plutôt que le respect de la loi islamique.

Le problème étant que l'excision est illégale dans la plupart des pays, car elle s'apparente à de la mutilation et une attaque contre les droits fondamentaux de l'être humain. La liberté de culte ne peut être utilisée pour justifier l'excision au regard de la loi, car elle est secondaire par rapport aux droits fondamentaux. Maintenant, est-ce que l'excision est obligatoire pour les femmes en Islam ? Et bien non ! Elle est obligatoire pour les hommes et recommandée pour les femmes. On a coutume de dire que cette pratique est un honneur pour les femmes si elle suit un cadre parfaitement réglementé. Quoi qu'il en soit, l'excision est minoritaire de nos jours .et elle est surtout pratiquée en Afrique, au Maghreb et certains Etats en Inde